
États financiers de Les YMCA du Québec

31 décembre 2022

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière.....	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires.....	8-16

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
Les YMCA du Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les YMCA du Québec (le « YMCA »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du YMCA au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du YMCA conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport à la communauté, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport à la communauté avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations contenues, nous avons conclu à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous aurions été tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le YMCA ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du YMCA.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du YMCA.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du YMCA à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le YMCA à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.¹

Le 17 mars 2023

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

Les YMCA du Québec

État des résultats

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Produits			
Activités des programmes		12 249 695	6 853 020
Ententes de services et subventions pour programmes		31 729 989	17 157 296
Subvention salariale d'urgence du Canada et subvention d'urgence du Canada pour le loyer		1 967 049	9 406 050
Loyer		1 318 198	1 356 686
Subventions pour les installations		2 565 408	2 170 975
Subventions pour les installations – intérêts		59 082	29 698
Dons de la Fondation des YMCA du Québec		2 459 614	1 548 132
Centraide du Grand Montréal		2 129 320	1 832 286
Honoraires de gestion		1 673 299	1 113 755
Revenus de placement		188 637	28 374
Ententes à impact social		1 127 414	520 512
		57 467 705	42 016 784
Charges			
Salaires et charges sociales		35 960 609	28 142 593
Dépenses liées aux programmes		6 597 463	3 092 253
Réparations et remplacements, fournitures d'entretien et contrats de service		6 022 314	4 150 476
Chauffage et électricité		1 191 024	1 008 210
Frais de location		1 365 883	1 136 812
Dépenses de bureau		1 385 953	1 132 609
Honoraires		1 083 484	802 284
Frais de promotion		811 530	773 144
Frais d'employés et perfectionnement du personnel		622 684	327 257
Assurances et taxes		1 213 892	1 136 807
Frais bancaires		231 364	133 408
Honoraires versés à YMCA Canada et autres cotisations		648 782	446 675
Créances (recouvrées) douteuses		(59 049)	39 514
Autres charges		120 088	64 022
		57 196 021	42 386 064
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges avant les éléments suivants		271 684	(369 280)
Intérêts sur la dette et autres frais de financement		(89 691)	(114 287)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		153 883	114 305
Amortissement des immobilisations corporelles		(2 892 435)	(3 202 051)
Amortissement des immobilisations incorporelles		(117 259)	(71 558)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	1 675 586	1 483 025
Insuffisance des produits par rapport aux charges avant le gain à la cession d'immobilisations corporelles		(998 232)	(2 159 846)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		—	7 676 538
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(998 232)	5 516 692

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Les YMCA du Québec
État de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Investi en immobilisations	Grevé d'une affectation d'origine interne	Non grevé d'affectations	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 1 ^{er} janvier 2021	11 527 704	2 000 000	15 491 928	29 019 632
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	6 000 259 ⁽¹⁾	—	(483 567)	5 516 692
Investissement en immobilisations	(7 977 204) ⁽²⁾	—	7 977 204	—
Solde au 31 décembre 2021	9 550 759⁽³⁾	2 000 000	22 985 565	34 536 324
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges	(1 180 225)⁽¹⁾	—	181 993	(998 232)
Investissement en immobilisations	481 690⁽²⁾	—	(481 690)	—
Solde au 31 décembre 2022	8 852 224⁽³⁾	2 000 000	22 685 868	33 538 092

	2022	2021
	\$	\$
(1) Ventilation :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(2 892 435)	(3 202 051)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(117 259)	(71 558)
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	1 675 586	1 483 025
Gain à la cession d'immobilisations corporelles	—	7 676 538
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt	153 883	114 305
	(1 180 225)	6 000 259
(2) Ventilation :		
Encaissement des subventions à recevoir	(239 561)	(910 540)
Acquisition d'immobilisations corporelles	434 533	491 266
Acquisition d'immobilisations incorporelles	291 580	632 348
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	—	(9 000 000)
Remboursement de la dette	436 027	1 418 400
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(440 889)	(608 678)
	481 690	(7 977 204)
(3) Ventilation :		
Subventions à recevoir à court terme	111 138	239 561
Subventions à recevoir à long terme	754 357	865 495
Immobilisations corporelles	22 812 932	25 270 834
Immobilisations incorporelles	1 079 385	905 064
Tranche à court terme de la dette	(387 998)	(436 026)
Dette	(2 747 837)	(3 135 836)
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(12 994 088)	(14 228 785)
Contrat d'échange de taux d'intérêt	224 335	70 452
	8 852 224	9 550 759

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

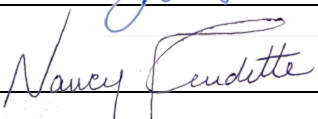
Les YMCA du Québec
État de la situation financière
 au 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Actif			
À court terme			
Encaisse		8 569 344	11 761 986
Tranche à court terme des placements	3	15 211 784	17 481 660
Débiteurs	4	5 078 956	4 373 011
Subventions à recevoir	7	111 138	239 561
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	10	1 157 457	1 405 942
Fournitures et charges payées d'avance		1 085 613	947 790
		31 214 292	36 209 950
Placements	3	7 418 194	2 128 176
Subventions à recevoir	7	754 357	865 495
Immobilisations corporelles	5	22 812 932	25 270 834
Immobilisations incorporelles	6	1 079 385	905 064
Contrat d'échange de taux d'intérêt		224 335	70 452
		63 503 495	65 449 971
Passif			
À court terme			
Créditeurs et charges à payer		6 272 922	5 452 629
Produits reportés liés à des activités de programmes		5 835 007	6 443 839
Autres produits reportés		1 727 551	1 216 532
Tranche à court terme de la dette	7	387 998	436 026
		14 223 478	13 549 026
Dette	7	2 747 837	3 135 836
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	8	12 994 088	14 228 785
		29 965 403	30 913 647
Engagements	12		
Actif net			
Investi en immobilisations		8 852 224	9 550 759
Grevé d'une affectation d'origine interne	13	2 000 000	2 000 000
Non grevé d'affectations		22 685 868	22 985 565
		33 538 092	34 536 324
		63 503 495	65 449 971

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil


 _____, administrateur


 _____, administratrice

Les YMCA du Québec

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
Activités de fonctionnement			
(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges		(998 232)	5 516 692
Ajustements pour :			
Variation de la juste valeur des placements		251 472	114 343
Amortissement des immobilisations corporelles		2 892 435	3 202 051
Amortissement des immobilisations incorporelles		117 259	71 558
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(1 675 586)	(1 483 025)
Gain à la cession d'immobilisations corporelles		—	(7 676 538)
Variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt		(153 883)	(114 305)
		433 465	(369 224)
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement	11	127 197	3 781 709
		560 662	3 412 485
Activités d'investissement			
Acquisition de placements		(7 701 236)	(16 581 854)
Cession de placements		4 429 622	1 502 456
Produit de la cession d'immobilisations corporelles		—	19 000 000
Acquisition d'immobilisations corporelles		(434 533)	(491 266)
Acquisition d'immobilisations incorporelles		(291 580)	(632 348)
		(3 997 727)	2 796 988
Activités de financement			
Encaissement des subventions à recevoir		239 561	910 540
Remboursement de la dette		(436 027)	(1 418 400)
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		440 889	608 678
		244 423	100 818
(Diminution) augmentation nette de l'encaisse		(3 192 642)	6 310 291
Encaisse au début		11 761 986	5 451 695
Encaisse à la fin		8 569 344	11 761 986

Opération sans incidence sur l'encaisse

Le produit de la cession d'immobilisations corporelles d'un montant de 10 000 000 \$ au 31 décembre 2021 était inclus dans le solde de prix de vente à recevoir sur la cession d'immobilisations corporelles au 31 décembre 2020.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

Les YMCA du Québec (le « YMCA ») est un organisme de bienfaisance voué à l'épanouissement du corps, de l'intelligence et de l'esprit de chacun ainsi qu'au développement de l'autonomie des personnes, des familles et des collectivités.

Par ses interventions, ses programmes et ses services, le YMCA vise à répondre aux besoins et aux attentes de la communauté. Il travaille de concert avec les personnes des communautés locales et des pays en développement, en vue d'obtenir la justice sociale et la maîtrise du milieu de vie.

Le YMCA a été constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec) et est reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Compte tenu du contexte particulier des exercices 2021 et 2022 lié à la pandémie de COVID-19, certaines activités ont été interrompues au cours de ces exercices.

2. Méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Changement de méthode comptable - Chapitre 3400, Produits

Le YMCA a adopté les modifications du chapitre 3400, intitulé Produits, du *Manuel de CPA Canada*, pour son exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2022. Ces modifications fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandat ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers du YMCA.

Constatation des produits

Le YMCA applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si son recouvrement est raisonnablement assuré.

Les apports affectés aux immobilisations corporelles sont reportés et constatés à titre de produits selon la même méthode que celle suivie pour l'amortissement des immobilisations corporelles acquises afférentes à ces apports.

Les revenus afférents aux activités des programmes sont comptabilisés lorsque les services sous-jacents à ces revenus ont été rendus.

Les honoraires de gestion liés à la gestion du centre communautaire et sportif municipal Saint-Roch sont comptabilisés lorsque les services correspondants sont rendus.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où le YMCA devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par le YMCA dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. La juste valeur des participations dans des fonds communs est établie à partir de la valeur des pertes déterminée par le gestionnaire des fonds. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés à la cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les revenus de placement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, le YMCA comptabilise dans l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et lorsque la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Contrat d'échange de taux d'intérêt

Le YMCA recourt à un contrat d'échange de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt afférent aux acceptations bancaires. Le YMCA a choisi de ne pas préparer la documentation requise pour l'application de la comptabilité de couverture.

Par conséquent, le contrat d'échange de taux d'intérêt est constaté à la juste valeur à l'état de la situation financière à titre d'actif ou de passif. La juste valeur est déterminée à partir des cotes boursières et des cours obtenus d'institutions financières pour des instruments financiers dérivés identiques ou semblables. La variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt est présentée à l'état des résultats à titre de variation de la juste valeur du contrat d'échange de taux d'intérêt.

2. Méthodes comptables (suite)

Fournitures

Les fournitures sont évaluées au moindre du coût et de la valeur de remplacement. La méthode du premier entré, premier sorti est utilisée dans le calcul du coût.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, comptabilisées au coût, sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les durées suivantes :

Bâtiments	25 et 40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail
Rénovations majeures	10 ans
Véhicules, mobilier et matériel	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, constituées de logiciels, sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode linéaire sur une période de cinq ans.

Réduction de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou incorporelle a subi une dépréciation, sa valeur comptable nette doit être ramenée à la juste valeur ou au coût de remplacement de l'immobilisation corporelle ou incorporelle. Les réductions de valeur d'immobilisations corporelles et incorporelles doivent être comptabilisées à titre de charges dans l'état des résultats. Une réduction de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises.

Produits reportés liés à des activités de programmes

Les produits reportés liés à des activités de programmes proviennent des programmes de développement communautaire qui sont financés au moyen de subventions gouvernementales, d'apports de divers bailleurs de fonds et des dons de la Fondation des YMCA du Québec.

Autres produits reportés

Les autres produits reportés représentent des sommes reçues dont les services seront rendus au cours de l'exercice suivant.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Placements

	2022	2021
	\$	\$
Dépôt à terme, portant intérêt à 0,30 % (0,65 % en 2021), échéant en février 2023 (en août 2022 en 2021)	100 000	100 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à 4,83 % (0,45 % en 2021), échéant en janvier 2023 (en janvier 2022 en 2021)	10 000 000	15 000 000
Certificat de placement garanti, portant intérêt à taux variable (4,45 % en décembre 2022), échéant en novembre 2023	5 000 000	—
Fonds communs diversifiés	7 416 915	4 501 211
Intérêts courus	113 063	8 625
	22 629 978	19 609 836
Tranche à court terme	15 211 784	17 481 660
	7 418 194	2 128 176

4. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Clients	145 700	220 729
Provision pour créances douteuses	(22 050)	(62 922)
	123 650	157 807
Intérêts courus à recevoir relatifs aux dettes subventionnées	34 587	34 587
Bailleurs de fonds pour les programmes communautaires et autres	4 784 663	1 978 575
Subvention salariale d'urgence du Canada et autres	—	1 969 593
Taxes à recevoir	136 056	232 449
	5 078 956	4 373 011

5. Immobilisations corporelles

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Terrains	2 157 008	—	2 157 008	2 157 008
Bâtiments, améliorations locatives et rénovations majeures	76 592 631	57 235 335	19 357 296	21 542 375
Véhicules, mobilier et matériel	12 179 808	10 881 180	1 298 628	1 571 451
	90 929 447	68 116 515	22 812 932	25 270 834

6. Immobilisations incorporelles

	2022			2021
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Logiciels	1 294 796	215 411	1 079 385	905 064

7. Dette

	2022	2021
	\$	\$
Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville	3 135 835	3 513 500
Emprunt à YMCA Canada	—	58 362
	3 135 835	3 571 862
Tranche à court terme	387 998	436 026
	2 747 837	3 135 836

Les versements de capital requis au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2023	387 998
2024	397 807
2025	2 350 030

Acceptations bancaires liées au Centre YMCA Cartierville

En vertu d'une convention de crédit, le YMCA a obtenu, le 31 mars 2010, des facilités de crédit d'un montant initial de 7 000 000 \$ et de 964 000 \$ pour des périodes de 7 ans et de 5 ans, respectivement, lui permettant d'effectuer des emprunts sous la forme d'acceptations bancaires à escompte d'une durée pouvant varier entre un mois et un an. Ces facilités de crédit, d'un montant de 5 552 770 \$ et de 486 587 \$, qui avaient été renouvelées au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2015, sont venues à échéance au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Une de ces facilités de crédit d'un montant de 3 881 303 \$ a été renouvelée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Elle vient à échéance le 30 décembre 2025. Les acceptations bancaires à escompte liées au Centre YMCA Cartierville détenues au 31 décembre 2022 sont d'une durée d'un mois, d'une valeur nominale de 3 881 303 \$ et viennent à échéance le 30 décembre 2025. Afin de couvrir le risque lié aux fluctuations éventuelles des taux d'intérêt sur ces acceptations bancaires, le YMCA a conclu un contrat d'échange de taux d'intérêt. Ce contrat, d'un montant nominal initial de 3 881 303 \$ et réduit périodiquement selon un échéancier prédéterminé jusqu'à son échéance prévue le 30 décembre 2025, permet au YMCA de payer un taux d'intérêt effectif de 1,06 % plus des frais d'estampillage de 1,59 % sur ses acceptations bancaires. Une somme initiale de 1 957 430 \$ de l'emprunt est subventionnée par un organisme externe.

7. Dette (suite)

Le maintien de ce financement est sujet au respect par le YMCA de ratios financiers liés à la couverture du service de la dette et au maintien d'un montant minimal d'avoir net. Ces ratios sont respectés au 31 décembre 2022.

Subventions à recevoir afférentes à la dette subventionnée

Le solde des subventions à recevoir d'un montant de 865 495 \$ (1 105 056 \$ en 2021) relatif à la dette subventionnée est présenté comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Subventions à recevoir à court terme	111 138	239 561
Subventions à recevoir à long terme	754 357	865 495
	865 495	1 105 056

Les organismes subventionneurs ont également accepté de payer les intérêts se rattachant à la dette subventionnée. La charge d'intérêts subventionnée s'élève à 24 495 \$ (29 698 \$ en 2021).

8. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont des apports reçus de la Fondation des YMCA du Québec, d'organismes gouvernementaux, de la Ville de Montréal et de sociétés privées. Ces apports visent principalement les immeubles du Centre YMCA Cartierville, du Centre YMCA du Parc, du Centre YMCA Centre-Ville, du camp YMCA Kanawana et des améliorations apportées à une garderie. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début	14 228 785	15 103 132
Apports reçus au cours de l'exercice	440 889	608 678
Amortissement de l'exercice	(1 675 586)	(1 483 025)
Solde à la fin	12 994 088	14 228 785

9. Lettre de garantie

En vertu d'une entente entre la Ville de Montréal et le Centre YMCA Centre-Ville, le YMCA a émis une lettre de garantie de 100 000 \$ en faveur de la Ville de Montréal. Cette lettre de garantie vient à échéance en 2023 et est garantie par un dépôt à terme du même montant.

10. Fondation des YMCA du Québec

Les états financiers n'incluent pas les actifs, les passifs, ni les activités de la Fondation des YMCA du Québec (la « Fondation »). La Fondation a été établie dans le but de s'occuper des activités de financement du YMCA, qui, par conséquent, détient un intérêt économique dans la Fondation.

Au cours de l'exercice, le YMCA a comptabilisé un revenu de 2 459 614 \$ (1 548 132 \$ en 2021), des apports reportés afférents aux immobilisations de 440 889 \$ (528 719 \$ en 2021) et a réduit les produits liés à des activités de programmes de 633 857 \$ (163 966 \$ en 2021) pour un total de 2 266 646 \$ (2 240 817 \$ en 2021) provenant de la Fondation.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui représente le montant de la contrepartie établi et accepté par les parties.

Le tableau suivant présente le sommaire de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022, ainsi que les résultats de ses activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 :

	2022	2021
	\$	\$
Situation financière		
Total de l'actif	7 273 069	8 699 501
Total du passif	2 007 477	2 924 046
Total des soldes de fonds	5 265 592	5 775 455

Le passif inclut un montant total de 1 157 457 \$ (1 405 942 \$ en 2021) payable au YMCA.

	2022	2021
	\$	\$
Résultat des activités de fonctionnement		
Soldes de fonds au début	5 775 455	5 517 622
Total des produits autres que les dotations	2 774 588	3 102 266
Dotations	(21 501)	21 501
Total des charges et des dons	(3 262 950)	(2 865 934)
(Diminution) augmentation nette des fonds	(509 863)	257 833
Soldes de fonds à la fin	5 265 592	5 775 455

11. Renseignements complémentaires à l'état des flux de trésorerie

	2022	2021
	\$	\$
<i>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement de fonctionnement</i>		
Débiteurs	(705 945)	2 259 330
Somme à recevoir de la Fondation des YMCA du Québec	248 485	265 766
Fournitures et charges payées d'avance	(137 823)	(256 649)
Créditeurs et charges à payer	820 293	(68 606)
Produits reportés liés à des activités des programmes	(608 832)	1 703 215
Autres produits reportés	511 019	(121 347)
	127 197	3 781 709

12. Engagements

Le YMCA s'est engagé à louer des locaux en vertu de baux et a signé des contrats de service avec des fournisseurs qui viennent à échéance jusqu'en 2028. Les versements futurs s'élèveront à 3 326 242 \$ et comprennent les paiements suivants pour les prochains exercices :

	\$
2023	1 736 288
2024	498 114
2025	305 760
2026	157 040
2027 et suivants	629 040

13. Actif net grevé d'une affectation d'origine interne

Cette affectation représente les ressources réservées par le conseil d'administration pour la réalisation de certains projets d'investissement dans le parc immobilier du YMCA.

14. Aide financière

En tant qu'organisme de bienfaisance, le YMCA offre un programme d'aide financière à sa clientèle qui répond à des critères précis. L'accès pour tous permet à des individus ne disposant pas de ressources financières suffisantes d'avoir accès à ces activités communautaires ou physiques à tarif réduit. Ce montant totalise 481 644 \$ en 2022 (166 859 \$ en 2021).

15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers et passifs financiers, le YMCA est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers du YMCA fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de prix autre, le risque de taux d'intérêt et le risque de change. Le YMCA est exposé à certain de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Le YMCA est exposé à un risque de prix autre en raison de ses placements en fonds communs diversifiés, dont la valeur fluctue en fonction du cours de marché.

b) Risque de taux d'intérêt

Les intérêts relatifs à une tranche de la dette sont subventionnés. Conséquemment, les risques de trésorerie sont minimes.

Le YMCA est exposé au risque de taux d'intérêt découlant des variations dans le taux de base, puisque les acceptations bancaires portent intérêt à taux variable. Afin de gérer cette volatilité, le YMCA a un contrat d'échange de taux d'intérêt dans le but de fixer les taux d'intérêt des acceptations bancaires portant intérêt à 1,06 % et venant à échéance au 30 décembre 2025.

Les placements en dépôts à terme et en certificats de placement garanti portent intérêt à taux fixe. Une variation du taux d'intérêt du marché aura une incidence sur la juste valeur de ces placements.

Risque de crédit

Le YMCA consent du crédit à ses usagers dans le cours normal de ses activités et maintien des provisions pour créances douteuses, le cas échéant.

16. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.